



These Test Guidelines have been superseded by a later version. The latest adopted version of Test Guidelines can be found at [http://www.upov.int/test\\_guidelines/en/list.jsp](http://www.upov.int/test_guidelines/en/list.jsp)

---

Ces principes directeurs d'examen ont été remplacés par une version ultérieure. La version adoptée la plus récente des principes directeurs d'examen figure à l'adresse suivante : [http://www.upov.int/test\\_guidelines/fr/list.jsp](http://www.upov.int/test_guidelines/fr/list.jsp)

---

Diese Prüfungsrichtlinien wurden durch eine neuere Fassung ersetzt. Die neueste angenommene Fassung von Prüfungsrichtlinien ist unter [http://www.upov.int/test\\_guidelines/de/list.jsp](http://www.upov.int/test_guidelines/de/list.jsp) zu finden.

---

Las presentes directrices de examen han sido reemplazadas por una versión posterior. La versión de las directrices de examen de más reciente aprobación está disponible en [http://www.upov.int/test\\_guidelines/es/list.jsp](http://www.upov.int/test_guidelines/es/list.jsp).



TG/210/1

ORIGINAL : anglais

DATE : 9 avril 2003

**UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES**  
GENÈVE

**LENTILLE**

*(Lens culinaris Medik.)*

**PRINCIPES DIRECTEURS**

**POUR LA CONDUITE DE L'EXAMEN**

**DE LA DISTINCTION, DE L'HOMOGENÉITÉ ET DE LA STABILITÉ**

Autre(s) nom(s) commun(s) : \*

<i>latin</i>	<i>anglais</i>	<i>français</i>	<i>allemand</i>	<i>espagnol</i>
<i>Lens culinaris</i> Medik.	Lentil	Lentille	Linse	Lenteja

**DOCUMENTS CONNEXES**

Ces principes directeurs doivent être interprétés en relation avec le document TG/1/3, "Introduction générale à l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité et à l'harmonisation des descriptions des obtentions végétales" (ci-après dénommé "introduction générale") et les documents "TGP" qui s'y rapportent.

\* Ces noms, corrects à la date d'introduction des présents principes directeurs d'examen, peuvent avoir été révisés ou actualisés. [Il est conseillé au lecteur de se reporter au code taxonomique de l'UPOV, sur le site Web de l'UPOV ([www.upov.int](http://www.upov.int)), pour l'information la plus récente].

SOMMAIRE

PAGE

1. OBJET DE CES PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN.....	3
2. MATERIEL REQUIS.....	3
3. METHODE D'EXAMEN .....	3
3.1 Durée des essais .....	3
3.2 Lieu des essais.....	3
3.3 Conditions relatives à la conduite de l'examen .....	3
3.4 Protocole d'essai .....	4
3.5 Nombre de plantes ou parties de plantes à examiner.....	4
3.6 Essais supplémentaires.....	4
4. EXAMEN DE LA DISTINCTION, DE L'HOMOGENEITE ET DE LA STABILITE.....	4
4.1 Distinction.....	4
4.2 Homogénéité .....	4
4.3 Stabilité .....	5
5. GROUPEMENT DES VARIETES ET ORGANISATION DES ESSAIS EN CULTURE .....	5
6. INTRODUCTION DU TABLEAU DES CARACTERES .....	5
6.1 Catégories de caractères .....	5
6.2 Niveaux d'expression et notes correspondantes.....	6
6.3 Types d'expression.....	6
6.4 Variétés indiquées à titre d'exemple .....	6
6.5 Légende.....	6
7. TABLEAU DES CARACTERES .....	7
8. EXPLICATIONS DU TABLEAU DES CARACTERES .....	14
9. BIBLIOGRAPHIE.....	16
10. QUESTIONNAIRE TECHNIQUE .....	17

## 1. Objet de ces principes directeurs d'examen

Ces principes directeurs d'examen s'appliquent à toutes les variétés de *Lens culinaris* Medik.

## 2. Matériel requis

2.1 Les autorités compétentes décident de la quantité de matériel végétal nécessaire pour l'examen de la variété, de sa qualité ainsi que des dates et lieux d'envoi. Il appartient au demandeur qui soumet du matériel provenant d'un pays autre que celui où l'examen doit avoir lieu de s'assurer que toutes les formalités douanières ont été accomplies et que toutes les conditions phytosanitaires sont respectées.

2.2 Le matériel doit être fourni sous forme de semences.

2.3 La quantité minimale de matériel végétal à fournir par le demandeur est de :

500 g. ou 10 000 graines au moins.

2.4 Les semences doivent satisfaire aux conditions minimales exigées pour la faculté germinative, la pureté de l'espèce et la pureté spécifique, l'état sanitaire et la teneur en eau, indiquées par l'autorité compétente. Dans le cas où les semences doivent être maintenues en collection, la faculté germinative doit être aussi élevée que possible et indiquée par le demandeur.

2.5 Le matériel végétal doit être manifestement sain, vigoureux et indemne de tout parasite ou maladie importants.

2.6 Le matériel végétal ne doit pas avoir subi de traitement susceptible d'influer sur l'expression des caractères de la variété, sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. S'il a été traité, le traitement appliqué doit être indiqué en détail.

## 3. Méthode d'examen

### 3.1 *Durée des essais*

En règle générale, la durée minimale des essais doit être de deux cycles de végétation indépendants.

### 3.2 *Lieu des essais*

En règle générale, les essais doivent être conduits en un seul lieu. Si ce lieu ne permet pas de faire apparaître certains caractères de la variété qui sont utiles pour l'examen DHS, un lieu supplémentaire d'essai est admis.

### 3.3 *Conditions relatives à la conduite de l'examen*

Les essais doivent être conduits dans des conditions assurant une croissance satisfaisante pour l'expression des caractères pertinents de la variété et pour la conduite de l'examen.

### 3.4 *Protocole d'essai*

3.4.1 Les essais doivent être conçus de telle sorte que l'on puisse prélever des plantes ou parties de plantes pour effectuer des mesures ou des dénombrements sans nuire aux observations ultérieures qui doivent se poursuivre jusqu'à la fin de la période de végétation.

3.4.2 Chaque essai doit être conçu de manière à porter au total sur 100 plantes au moins, qui doivent être réparties en deux ou plusieurs répétitions.

### 3.5 *Nombre de plantes ou parties de plantes à examiner*

Sauf indication contraire, toutes les observations doivent porter sur 20 plantes ou des parties prélevées sur chacune des 20 plantes.

### 3.6 *Essais supplémentaires*

Des essais supplémentaires peuvent être établis pour l'observation de caractères pertinents.

## 4. Examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité

### 4.1 *Distinction*

#### 4.1.1 *Recommandations générales*

Il est particulièrement important pour les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen de consulter l'introduction générale avant toute décision quant à la distinction. Cependant, il conviendra de porter une attention particulière aux points ci-après.

#### 4.1.2 *Différences reproductibles*

La durée minimale des essais recommandée sous la section 3.1 tient compte, d'une manière générale, de la nécessité de s'assurer que les différences éventuellement observées dans un caractère sont suffisamment reproductibles.

#### 4.1.3 *Différences nettes*

La netteté de la différence entre deux variétés dépend de nombreux facteurs, et notamment du type d'expression du caractère examiné, selon qu'il s'agit d'un caractère qui par son expression est un caractère qualitatif, un caractère quantitatif ou encore un caractère pseudo-qualitatif. Il est donc important que les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen soient familiarisés avec les recommandations contenues dans l'introduction générale avant toute décision quant à la distinction.

### 4.2 *Homogénéité*

4.2.1 Il est particulièrement important pour les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen de consulter l'introduction générale avant toute décision quant à l'homogénéité. Cependant, il conviendra de porter une attention particulière aux points ci-après.

4.2.2 Pour l'évaluation de l'homogénéité, il faut appliquer une norme de population de 1% et une probabilité d'acceptation d'au moins 95%. Dans le cas d'un échantillon de 100 plantes, trois plantes hors type sont tolérées.

#### 4.3 *Stabilité*

4.3.1 Dans la pratique, il n'est pas d'usage d'effectuer des essais de stabilité dont les résultats apportent la même certitude que l'examen de la distinction ou de l'homogénéité. L'expérience montre cependant que, dans le cas de nombreux types de variétés, lorsqu'une variété s'est révélée homogène, elle peut aussi être considérée comme stable.

4.3.2 Lorsqu'il y a lieu ou en cas de doute, la stabilité peut être examinée soit en cultivant une génération supplémentaire, soit en examinant un nouveau matériel végétal, afin de vérifier qu'il présente les mêmes caractères que le matériel fourni précédemment.

### 5. Groupement des variétés et organisation des essais en culture

5.1 Pour sélectionner les variétés notoirement connues à cultiver lors des essais avec la variété candidate et déterminer comment diviser en groupes ces variétés pour faciliter la détermination de la distinction, il est utile d'utiliser des caractères de groupement.

5.2 Les caractères de groupement sont ceux dont les niveaux d'expression observés, même dans différents sites, peuvent être utilisés, soit individuellement soit avec d'autres caractères de même nature, a) pour sélectionner des variétés notoirement connues susceptibles d'être exclues de l'essai en culture pratiqué pour l'examen de la distinction et b) pour organiser l'essai en culture de telle sorte que les variétés similaires soient regroupées.

5.3 Il a été convenu de l'utilité des caractères ci-après pour le groupement des variétés :

- a) Cotylédon : couleur (caractère 1);
- b) Plante : pigmentation anthocyanique (caractère 3);
- c) Fleur : couleur de l'étendard (caractère 12);
- d) Graine sèche : nombre de couleurs (caractère 23);
- e) Graine sèche : couleur principale du tégument (caractère 24).

5.4 Des conseils relatifs à l'utilisation des caractères de groupement dans la procédure d'examen de la distinction figurent dans l'introduction générale.

### 6. Introduction du tableau des caractères

#### 6.1 *Catégories de caractères*

##### 6.1.1 Caractères standard figurant dans les principes directeurs d'examen

Les caractères standard figurant dans les principes directeurs d'examen sont ceux qui sont admis par l'UPOV en vue de l'examen DHS et parmi lesquels les membres de l'Union peuvent choisir ceux qui sont adaptés à leurs besoins particuliers.

### 6.1.2 Caractères avec astérisque

Les caractères avec astérisque (signalés par un \*) sont des caractères figurant dans les principes directeurs d'examen qui sont importants pour l'harmonisation internationale des descriptions variétales : ils doivent toujours être pris en considération dans l'examen DHS et être inclus dans la description variétale par tous les membres de l'Union, sauf lorsque cela est contre-indiqué compte tenu du niveau d'expression d'un caractère précédent ou des conditions de milieu régionales.

### 6.2 Niveaux d'expression et notes correspondantes

Des niveaux d'expression sont indiqués pour chaque caractère pour définir le caractère et pour harmoniser les descriptions. Pour faciliter la consignation des données ainsi que l'établissement et l'échange des descriptions, à chaque niveau d'expression est attribuée une note exprimée par un chiffre.

### 6.3 Types d'expression

Une explication des types d'expression des caractères (caractères qualitatifs, quantitatifs et pseudo-qualitatifs) est donnée dans l'introduction générale.

### 6.4 Variétés indiquées à titre d'exemple

Au besoin, des variétés sont indiquées à titre d'exemple afin de mieux définir les niveaux d'expression d'un caractère.

### 6.5 Légende

(\*) Caractère avec astérisque – voir la section 6.1.2

(+) Voir les explications du tableau des caractères au chapitre 8.

7. Table of Characteristics/Tableau des caractères/Merkmalstabelle/Tabla de caracteres

	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
<b>1.</b> (*)	<b>Cotyledon: color</b>	<b>Cotyledon : couleur</b>	<b>Keimblatt: Farbe</b>	<b>Cotiledón: color</b>		
	orange	orange	orange	naranja	Lentillon rosé d'hiver, Rozovaya	1
	greenish yellow	jaune verdâtre	grünlichgelb	amarillo verdoso	Anicia, Mariette, Petrovskaya 4/105	2
	green	vert	grün	verde	Petrovskaya zelenozjornaya	3
<b>2.</b> (+)	<b>Plant: habit</b>	<b>Plante : port</b>	<b>Pflanze: Wuchsform</b>	<b>Planta: porte</b>		
	erect	érigé	aufrecht	erecto	Petrovskaya 4/105	1
	semi erect	demi-érigé	halbaufrecht	semierecto	Anicia	3
	horizontal	horizontal	waagerecht	horizontal	Cheephlic 7/76	5
<b>3.</b> (*)	<b>Plant: anthocyanin coloration</b>	<b>Plante : pigmentation anthocyanique</b>	<b>Pflanze: Anthocyanfärbung</b>	<b>Planta: pigmentación antociánica</b>		
	absent	absente	fehlend	ausente	PSE 2	1
	present	présente	vorhanden	presente	Anicia, Lentillon rosé d'hiver	9
<b>4.</b> (*)	<b>Plant: height (at flowering)</b>	<b>Plante : hauteur (à la floraison)</b>	<b>Pflanze: Höhe (zum Zeitpunkt der Blüte)</b>	<b>Planta: altura (en floración)</b>		
	short	basse	niedrig	baja	Lentillon rosé d'hiver	3
	medium	moyenne	mittel	media	Anicia, Cheephlic 7/76	5
	tall	haute	hoch	alta	Mariette, Petrovskaya 4/105	7
	very tall	très haute	sehr hoch	muy alta	Vehovskaya	9
<b>5.</b>	<b>Plant: intensity of ramification</b>	<b>Plante : intensité de la ramification</b>	<b>Pflanze: Stärke der Verzweigung</b>	<b>Planta: intensidad de ramificación</b>		
	weak	faible	gering	débil	Vehovskaya	3
	medium	moyenne	mittel	media	Cheephlic 7/76	5
	strong	forte	stark	fuerte		7



English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielsorten Variedades ejemplo	Note/ Nota	
<b>6.</b>	<b>Leaf: shape</b>	<b>Feuille : forme</b>	<b>Blatt: Form</b>	<b>Hoja: forma</b>		
(+)						
	elliptic	elliptique	elliptisch	elíptica	Talinskaya 88	1
	ovate	ovale	oval	oval	Petrovskaya 4/105	2
	rectangular	rectangulaire	rechteckig	rectangular	Vehovskaya	3
<b>7.</b>	<b>Leaf: intensity of green color</b>	<b>Feuille : intensité de la couleur verte</b>	<b>Blatt: Intensität der Grünfärbung</b>	<b>Hoja: intensidad del color verde</b>		
	light	claire	hell	claro	Vehovskaya	3
	medium	moyenne	mittel	medio	Anicia	5
	dark	foncée	dunkel	oscuro	Lentillon rosé d'hiver, Petrovskaya zelenozjornaya	7
<b>8.</b>	<b>Leaf: number of leaflets</b>	<b>Feuille : nombre de folioles</b>	<b>Blatt: Anzahl Fiederblätter</b>	<b>Hoja: número de foliolos</b>		
	few	rares	gering	bajo		3
	medium	moyennes	mittel	medio		5
	many	nombreuses	groß	alto	Anicia, Lentillon rosé d'hiver	7
<b>9.</b>	<b>Leaflet: size</b>	<b>Foliole : taille</b>	<b>Fiederblatt: Größe</b>	<b>Foliolo: tamaño</b>		
	small	petite	klein	pequeño	Santa	3
	medium	moyenne	mittel	medio	Anicia	5
	large	grande	groß	grande	Lentillon rosé d'hiver	7
<b>10.</b>	<b>Raceme: number of flowers per node</b>	<b>Grappe : nombre de fleurs par noeud</b>	<b>Blütenstand: Anzahl Blüten je Knoten</b>	<b>Racimo: número de flores por nudo</b>		
	one	une	eine	uno		1
	one to two	une à deux	eine bis zwei	uno a dos		2
	two	deux	zwei	dos	Lentillon rosé d'hiver	3
	two to three	deux à trois	zwei bis drei	dos a tres	Anicia, Petrovskaya 4/105	4
	three	trois	drei	tres	Dora, Flora	5
	more than three	plus de trois	mehr als drei	más de tres	PSE 2	6

English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielsorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
<b>11. Flower: size</b>	<b>Fleur : taille</b>	<b>Blüte: Größe</b>	<b>Flor: tamaño</b>		
small	petite	klein	pequeño		3
medium	moyenne	mittel	medio		5
large	grande	groß	grande	Petrovskaya 4/105	7
<b>12. (*) Flower: color of standard</b>	<b>Fleur : couleur de l'étendard</b>	<b>Blüte: Farbe der Fahne</b>	<b>Flor: color del estandarte</b>		
white	blanc	weiß	blanco	PSE 2	1
pink	rose	rosa	rosa		2
blue	bleu	blau	azul	Azer	3
<b>13. Flower: violet stripes of standard</b>	<b>Fleur : stries violettes de l'étendard</b>	<b>Blüte: violette Streifen der Fahne</b>	<b>Flor: estrías violetas del estandarte</b>		
absent	absentes	fehlend	ausentes		1
present	présentes	vorhanden	presentes	Anicia, Lentillon rosé d'hiver	9
<b>14. Flower: violet stripes of wings</b>	<b>Fleur : stries violettes des ailes</b>	<b>Blüte: violette Streifen der Flügel</b>	<b>Flor: estrías violetas de las alas</b>		
absent	absentes	fehlend	ausentes	Anicia, Lentillon rosé d'hiver	1
present	présentes	vorhanden	presentes	<i>Lens culinaris ssp. macrosperma</i>	9
<b>15. Pod: intensity of color (before dry harvest maturity)</b>	<b>Gousse : intensité de la couleur (avant la maturité de récolte sèche)</b>	<b>Hülse: Intensität der Farbe (vor der Trockenreife)</b>	<b>Vaina: intensidad del color (antes de la madurez para la cosecha de la vaina seca)</b>		
light	claire	hell	clara	Mariette	3
medium	moyenne	mittel	media	Anicia, Lentillon rosé d'hiver	5
dark	foncée	dunkel	oscura		7

English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielsorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
<b>16.</b>	<b>Pod: number of ovules</b>	<b>Gousse : nombre d'ovules</b>	<b>Hülse: Anzahl Samenanlagen</b>	<b>Vaina: número de óvulos</b>	
mainly one	principalement un	vorwiegend eine	principalmente uno		1
one to two	un à deux	eine bis zwei	uno a dos	Anita, Tina	2
mainly two	principalement deux	vorwiegend zwei	principalmente dos	Lentillon rosé d'hiver	3
two to three	deux à trois	zwei bis drei	dos a tres	Anicia	4
mainly three	principalement trois	vorwiegend drei	principalmente tres		5
<b>17. (* )</b>	<b>Pod: color at dry harvest maturity</b>	<b>Gousse : couleur à maturité de récolte sèche</b>	<b>Hülse: Farbe zum Zeitpunkt der Trockenreife</b>	<b>Vaina: color en el momento de la madurez para la cosecha de la vaina seca</b>	
yellow	jaune	gelb	amarillo	Anicia, Lentillon rosé d'hiver	1
green	verte	grün	verde		2
<b>18. (* )</b>	<b>Pod: length at dry harvest maturity (without beak)</b>	<b>Gousse : longueur à maturité de récolte sèche (sans le bec)</b>	<b>Hülse: Länge zum Zeitpunkt der Trockenreife (ohne Zahn)</b>	<b>Vaina: longitud en el momento de la madurez para la cosecha de la vaina seca (sin pico)</b>	
short	courte	kurz	corta	Anicia, Lentillon rosé d'hiver	3
medium	Moyenne	mittel	media	Mariette	5
long	longue	lang	larga		7

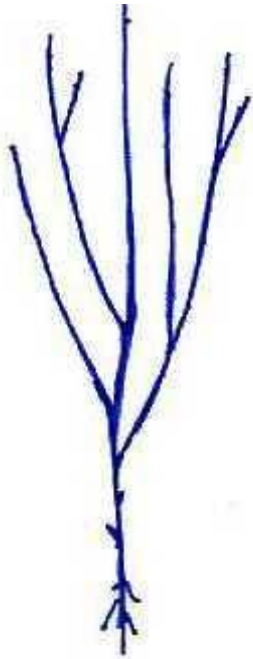
English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota	
<b>19.</b>	<b>Pod: width (at dry harvest maturity)</b>	<b>Gousse : largeur à maturité de récolte sèche</b>	<b>Hülse: Breite zum Zeitpunkt der Trockenreife</b>	<b>Vaina: anchura en el momento de la madurez para la cosecha de la vaina seca</b>		
	very narrow	très étroite	sehr schmal	muy estrecha	Lentillon rosé d'hiver	1
	narrow	étroite	schmal	estrecha	Anicia	3
	medium	moyenne	mittel	media		5
	broad	large	breit	ancha		7
<b>20.</b> (+)	<b>Pod: shape of apex (at dry harvest maturity)</b>	<b>Gousse : forme du sommet (à maturité de récolte sèche)</b>	<b>Hülse: Form der Spitze (zum Zeitpunkt der Trockenreife)</b>	<b>Vaina: forma del ápice (en el momento de la madurez para la cosecha de la vaina seca)</b>		
	truncate	tronquée	abgeflacht	truncada	Anicia, Lentillon rosé d'hiver	1
	truncate to pointed	tronquée à pointue	abgeflacht bis zugespitzt	entre truncada y puntiaguda		2
	pointed	pointue	zugespitzt	puntiaguda		3
<b>21.</b> (*)	<b>Dry seed: width</b>	<b>Graine sèche : largeur</b>	<b>Trockenkorn: Breite</b>	<b>Grano seco: anchura</b>		
	very narrow	très étroite	sehr schmal	muy estrecha		1
	narrow	étroite	schmal	estrecha	Lentillon rosé d'hiver	3
	medium	moyenne	mittel	media	Anicia	5
	broad	large	breit	ancha	Mariette	7
	very broad	très large	sehr breit	muy ancha		9
<b>22.</b> (*)	<b>Dry seed: profile in longitudinal cross section</b>	<b>Graine sèche : profile en section transversale longitudinale</b>	<b>Trockenkorn: Profil im Längsschnitt</b>	<b>Grano seco: perfil en sección transversal longitudinal</b>		
	elliptic	elliptique	elliptisch	elíptico	Petrovskaya 4/105	1
	broad elliptic	elliptique large	breit elliptisch	elíptico ancho	PSE 2	2

English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota	
<b>23. (*)</b>	<b>Dry seed: number of colors</b>	<b>Graine sèche : nombre de couleurs</b>	<b>Trockenkorn: Anzahl Farben</b>	<b>Grano seco: número de colores</b>		
	one	une	eine	uno	Grisette, Lentillon rosé d'hiver	1
	two	deux	zwei	dos	Anicia	2
	more than two	plus de deux	mehr als zwei	más de dos		3
<b>24. (*)</b>	<b>Dry seed: main color of testa</b>	<b>Graine sèche: couleur principale du tégument</b>	<b>Trockenkorn: Hauptfarbe der Samenschale</b>	<b>Grano seco: color principal de la testa</b>		
	white	blanc	weiß	blanco	PSE 2	1
	greenish yellow	jaune verdâtre	grünlichgelb	amarillo verdoso	Anita, Petrovskaya 4/105, Pisarevska velkozonna	2
	green	vert	grün	verde	Anicia, Petrovskaya zelenozornaya, Tina	3
	pink	rose	rosa	rosa	Rosovaya	4
	ochre	ocre	ockerfarben	ocre	Lentillon rosé d'hiver	5
	black	noir	schwarz	negro	Nigricans	6
<b>25. (+)</b>	<b><u>Varieties with more than one testa color only:</u> Dry seed: type of ornamentation</b>	<b><u>Variétés à plus d'une couleur de tégument seulement:</u> graine sèche : type d'ornementation</b>	<b><u>Nur Sorten mit mehr als einer Samenschalenfarbe:</u> Trockenkorn: Typ der Ornamentierung</b>	<b><u>Sólo variedades con más de un color en la testa:</u> Grano seco: tipo de ornamentación</b>		
	patches	taches	gefleckt	manchas	Naryadnaya 3	1
	spots	macules	gepunktet	lunares		2
	marbled	marbrée	marmoriert	marmórea	Petrovskaya 4/105	3
	complex	complexe	komplex	compleja		4

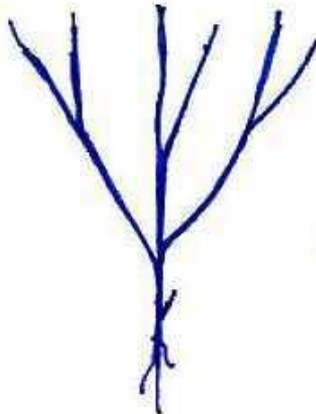
English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
<b>26. (*)</b>	<b>Dry seed: weight</b>	<b>Graine sèche : poids</b>	<b>Trockenkorn: Gewicht</b>	<b>Grano seco: peso</b>	
very low	très faible	sehr niedrig	muy bajo	Lentillon rosé d'hiver	1
low	faible	niedrig	bajo	Anicia, Azer	3
medium	moyen	mittel	medio	Anita, Petrovskaya 4/105	5
high	élevé	hoch	alto	Mariette, Petrovskaya 6, Tina	7
very high	très élevé	sehr hoch	muy alto	Vehovskaya	9
<b>27. (*)</b>	<b>Time of flowering</b>	<b>Époque de floraison</b>	<b>Zeitpunkt der Blüte</b>	<b>Época de floración</b>	
very early	très précoce	sehr früh	muy temprana		1
early	précoce	früh	temprana	Anicia, Anita, Tina	3
medium	moyenne	mittel	media	Mariette, Petrovskaya 4/105	5
late	tardive	spät	tardía		7
very late	très tardive	sehr spät	muy tardía	Lentillon rosé d'hiver	9
<b>28.</b>	<b>Time of maturity</b>	<b>Époque de maturité</b>	<b>Zeitpunkt der Reife</b>	<b>Época de madurez</b>	
early	précoce	früh	temprana	Cheephlic 7/76	3
medium	moyenne	mittel	media	Petrovskaya 4/105	5
late	tardive	spät	tardía		7
very late	très tardive	sehr spät	muy tardía	Lentillon rosé d'hiver	9

8. Explications du tableau des caractères

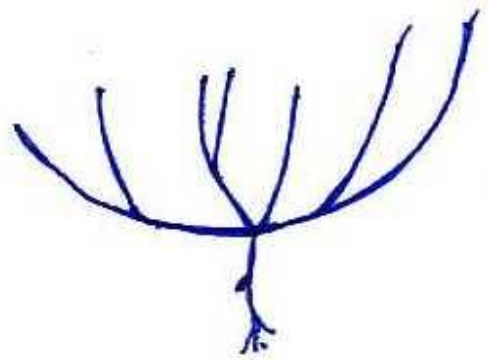
Add. 2 : Plante : port



1  
érigé



3  
demi-érigé



5  
horizontal

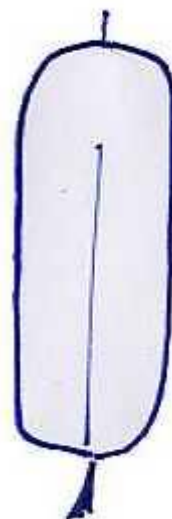
Add. 6 : Feuille : forme



1  
elliptique

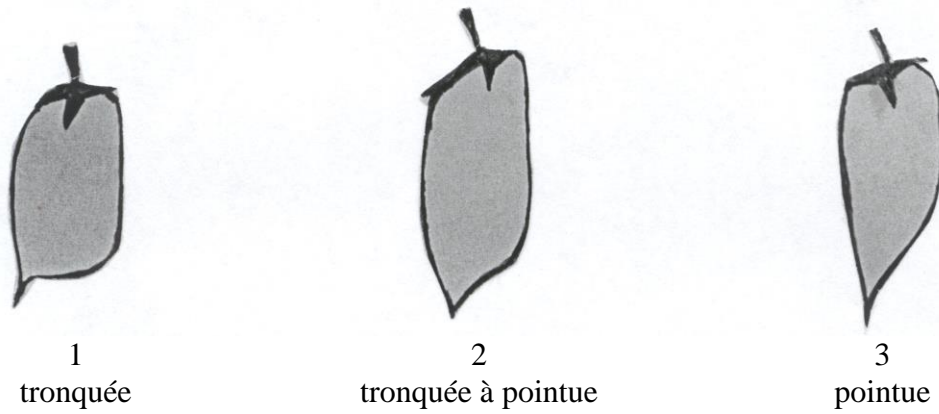


2  
ovale



3  
rectangulaire

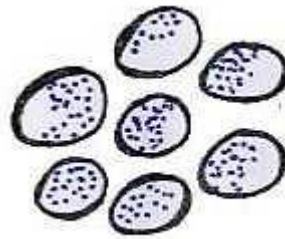
Add. 20 : Gousse : forme du sommet (à maturité de récolte sèche)



Add. 25 : Variétés à plus d'une couleur de tégument seulement : graine sèche : type d'ornementation



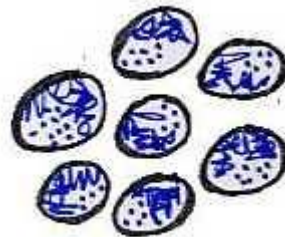
1  
taches



2  
macules



3  
marbrée



4  
complexe



9. Bibliographie

Webb, C., and Hawtin, G. (Editors), 1981: Lentils, Commonwealth Agricultural Bureaux, Farnham Royal, Slough SL 2 3BN, United Kingdom, ISBN 0 85198 475 4

10. Questionnaire technique

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
		Date de la demande : (réservé aux administrations)
<b>QUESTIONNAIRE TECHNIQUE</b> à remplir avec une demande de certificat d'obtention végétale		
1. Objet du questionnaire technique		
1.1 Nom latin	<input type="text" value="Lens culinaris Medik."/>	
1.2 Nom commun	<input type="text" value="Lentille"/>	
2. Demandeur		
Nom	<input type="text"/>	
Adresse	<input type="text"/>	
Numéro de téléphone	<input type="text"/>	
Numéro de télécopieur	<input type="text"/>	
Adresse électronique	<input type="text"/>	
Obtenteur (s'il ne s'agit pas du demandeur)	<input type="text"/>	
3. Dénomination proposée et référence de l'obtenteur		
Dénomination proposée (le cas échéant)	<input type="text"/>	
Référence de l'obtenteur	<input type="text"/>	

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

4. Renseignements sur le schéma de sélection et le mode de multiplication de la variété

4.1 Schéma de sélection

Variété résultant d'une :

4.1.1 Hybridation

- a) hybridation contrôlée [ ]  
(indiquer les variétés parentales)
- b) hybridation à généalogie partiellement inconnue [ ]  
(indiquer la ou les variété(s) parentale(s) connue(s))
- c) hybridation à généalogie totalement inconnue [ ]

4.1.2 Mutation  
(indiquer la variété parentale)

4.1.3 Découverte [ ]  
(indiquer le lieu et la date, ainsi que la méthode de développement)

4.1.4 Autres [ ]  
(préciser)

4.2 Méthode de multiplication de la variété :

- a) Auto-fécondation [ ]
- b) autre [ ]  
(préciser)

5. Caractères de la variété à indiquer (le chiffre entre parenthèses renvoie aux caractères correspondants dans les principes directeurs d'examen; prière d'indiquer la note appropriée).

Caractères	Exemples de variétés	Note
<b>5.1 Cotylédon : couleur (1)</b>		
orange	Lentillon rosé d'hiver Rozovaya	1[ ]
jaune verdâtre	Anicia, Mariette, Petrovskaya 4/105	2[ ]
vert	Petrovskaya zelenozjornaya	3[ ]

Caractères	Exemples de variétés	Note
<b>5.2 Plante : pigmentation anthocyanique (3)</b>		
absente	PSE 2	1[ ]
présente	Anicia, Lentillon rosé d'hiver	9[ ]
<b>5.3 Fleur : couleur de l'étendard (12)</b>		
blanc	PSE 2	1[ ]
rose		2[ ]
bleu	Azer	3[ ]
<b>5.4 Graine sèche : largeur (21)</b>		
très étroite		1[ ]
étroite	Lentillon rosé d'hiver	3[ ]
moyenne	Anicia	5[ ]
large	Mariette	7[ ]
très large		9[ ]
<b>5.5 Graine sèche : profile en section transversale longitudinale (22)</b>		
elliptique	Petrovskaya 4/105	1[ ]
elliptique large	PSE 2	2[ ]
<b>5.6 Graine sèche : couleur principale du tégument (24)</b>		
blanc	PSE 2	1[ ]
jaune verdâtre	Anita, Petrovskaya 4/105, Pisarevska velkozna	2[ ]
vert	Anicia, Petrovskaya zelenozornaya, Tina	3[ ]
rose	Rosovaya	4[ ]
ocre	Lentillon rosé d'hiver	5[ ]
noir	Nigricans	6[ ]



QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

7. Renseignements complémentaires pouvant faciliter l'examen de la variété

7.1 En plus des renseignements fournis dans les sections 5 et 6, existe-t-il des caractères supplémentaires pouvant faciliter l'évaluation de la distinction de la variété?

Oui [ ] Non [ ]

(Dans l'affirmative, veuillez préciser)

7.2 Conditions particulières pour l'examen de la variété

7.2.1 Des conditions particulières sont-elles requises pour la culture de la variété ou pour la conduite de l'examen?

Oui [ ] Non [ ]

7.2.2 Dans l'affirmative, veuillez préciser :

7.3 Autres renseignements

8. Autorisation de dissémination

a) La législation en matière de protection de l'environnement ou de la santé de l'homme et de l'animal soumet-elle la variété à une autorisation préalable de dissémination?

Oui [ ] Non [ ]

b) Dans l'affirmative, une telle autorisation a-t-elle été obtenue?

Oui [ ] Non [ ]

Si oui, veuillez joindre une copie de l'autorisation.

9. Je déclare que, à ma connaissance, les renseignements fournis dans le présent questionnaire sont exacts :

Nom du demandeur

Signature

Date